

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

AIR CANADA

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE BASE À WINNIPEG—LA DATE D'ACHÈVEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le vice-président d'Air Canada a déclaré hier à Winnipeg que cette société n'envisageait pas d'y construire sa base avant 1979. Le premier ministre approuve-t-il cette date, lorsque l'on sait ce qu'il a déclaré à Winnipeg au cours de la campagne électorale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas lu cette déclaration, mais j'imagine qu'elle est vraie, c'est-à-dire qu'elle reflète les intentions d'Air Canada avant que le gouvernement n'ait demandé de presser les choses.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il indiquer aux gens de Winnipeg quand la base sera terminée et en exploitation?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de répondre à cette question il y a quelques jours et le ministre des Transports y a également répondu antérieurement.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉTENTION DE DEUX FAMILLES POLONAISES À NIAGARA FALLS—DEMANDE D'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉ ET D'ENQUÊTE AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DE FAUX DOCUMENTS

M. Roger Young (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; elle concerne la détention de deux familles polonaises qui, la semaine dernière, ont essayé de quitter le Canada à Niagara Falls et de se rendre aux États-Unis; on leur en a refusé l'entrée, elles sont revenues au Canada et y sont détenues pour y être entrées tout d'abord illégalement après avoir quitté la Pologne aux moyens de faux papiers d'identité. Le ministre et ses services prendront-ils toutes les mesures nécessaires pour déterminer le plus tôt possible si ces deux familles peuvent recevoir le statut de réfugié? Ses fonctionnaires feront-ils des recherches sur les moyens d'obtenir de tels faux documents pour que ceux qui se livrent à ce commerce peu délicat soient appréhendés, et que les gens sincèrement désireux d'immigrer au Canada ne compromettent pas les possibilités que leur offre la loi de présenter une demande dans les formes.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les membres de la famille Kaminski ont demandé asile au Canada à titre de réfugiés. Leur cas a été renvoyé à la commission interministérielle lundi et la validité de leur requête sera examinée à fond. Bien entendu, si la commission rend une décision favorable, l'affaire sera réglée. Sinon, ils pourront en appeler à la Commission d'appel de l'immigration. Je peux assurer à la Chambre que leurs antécédents seront

[M. Wagner.]

examinés consciencieusement et une décision sera rendue sur le bien-fondé du cas.

Quant à l'autre famille, j'éprouve une certaine difficulté, car le chef de famille a disparu et nous devons communiquer avec lui pour savoir s'il voudrait présenter un plaidoyer ou non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN MUNICIPAL DE LA FERMETURE DE LA BASE DE MONCTON—LA CONSULTATION AVEC LES AUTORITÉS DE LA VILLE CONCERNÉE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je voudrais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Étant donné les rumeurs de réductions de personnel ou de mises à pied au ministère de la Défense nationale, le ministre dira-t-il à la Chambre si lui-même ou ses fonctionnaires se sont entretenus avec les dirigeants municipaux, la chambre de commerce et le conseil syndical de la région de Moncton concernant la répercussion économique de la fermeture possible ou de la réduction de la base des forces armées à Moncton, qui entraîneraient des congédiements et d'autres effets économiques dans la ville et la région de Moncton en général?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre à la question; je ne suis pas au courant de telles discussions, mais je vais me renseigner et je transmettrai volontiers au député le résultat de ma démarche.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS DE CERTAINS RÉFUGIÉS HAÏTIENS—LE PROGRAMME DE RECRUTEMENT D'IMMIGRANTS FRANCOPHONES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dans sa courte déclaration sur l'immigration, le ministre a signalé qu'il encourageait l'immigration de francophones, puis il a fait valoir son propre point de vue au sujet des Haïtiens; je demande donc au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il a mis en œuvre un programme spécial de recrutement d'Haïtiens, qui, bien sûr, sont francophones et, si oui, qu'il nous donne un aperçu général de ce programme.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en dépit des difficultés qui se posent aux Haïtiens qui entrent illégalement au Canada, je consigne au compte rendu quelques chiffres: au cours du premier semestre de l'année courante, nous avons accepté 1790 immigrants réguliers d'Haïti, alors que pour la même période, nous n'en avons reçu que 1398 de France. Il se peut que pour l'année 1974, nous recevions d'Haïti environ 3,500 immigrants, en bonne et due forme, contre 2178 en 1973 et 836 en 1972. Voilà un indice, je pense, de notre volonté de traiter favorablement les demandes d'immigration qui nous parviennent en bonne et due forme et conformément aux règlements et aux lois du notre pays.